

rapport d'activité

2025

69
samusocial69

Introduction.....	3
1. Le Samu Social 69	4
1.1. L'équipe de jour.....	4
1.2. L'assistante administrative et logistique.....	4
1.3. L'équipe de nuit	4
1.4. Les locaux	4
1.4.1. Flotte de véhicules	4
1.4.2. Les couvertures	5
1.4.3. Eau	5
2. Le public.....	6
2.1. Le nombre de personnes rencontrées.....	6
2.2. Les territoires	7
2.3. Les caractéristiques du public	7
2.3.1. Composition familiale	7
2.3.2. Répartition par âge	8
2.3.3. Les familles.....	9
2.3.4. Les mineur-e-s	9
2.3.5. Les personnes âgées	9
2.3.6. Les jeunes majeur-e-s	9
2.3.7. Les femmes	10
2.3.8. Les décès en 2025	10
3. L'ACTIVITE DU SAMU SOCIAL.....	10
3.1. Signalement 115	11
3.2. L'approche territoriale.....	12
3.3. Les gares	13
3.4. Alerter.....	13
3.5. L'accompagnement renforcé des personnes en non-recours.....	14
3.5.1. La « référence »	14
3.5.2. Les personnes accompagnées	15
3.6. Accompagnement et accès aux soins.....	15
3.6.1. La PASS mobile.....	15
3.6.2. La santé mentale : collaboration avec Interface SDF	16
3.7. Représenter, sensibiliser, former et témoigner	16
3.7.1. Samu Social et partenariat.....	16
Perspectives 2026.....	17

Introduction

En ce début d'année 2026, l'expérimentation visant à élargir les horaires de réponse aux signalements du 115 est déployée depuis avril 2025. Initiée pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire rhodanien, l'extension des horaires a permis de prendre en compte un plus grand nombre de signalements, confirmant ainsi la réalité des besoins identifiés sur le territoire. Cette évolution a conduit à une réorganisation du fonctionnement du Samu social, avec l'extension des plages horaires et le renforcement de l'équipe. Après plusieurs mois de mise en œuvre, l'enjeu est désormais d'accompagner durablement ces changements afin de garantir une réponse adaptée aux besoins des personnes. Nous remercions la DDETS pour sa confiance.

L'année 2025 a également été marquée par la mise en place d'actions de médiation animale auprès des personnes accompagnées par le Samu social. Ce nouvel outil d'intervention vise à favoriser la création du lien et à soutenir le bien-être des personnes rencontrées. Les premières maraudes ont mis en évidence l'intérêt de cette approche, particulièrement auprès des personnes isolées ou présentant des difficultés relationnelles, en facilitant la création du lien, en apportant de l'apaisement. C'est un nouvel outil au service de l'accompagnement des personnes en non-recours apprécié par les personnes et l'équipe. 21 personnes en ont bénéficié en 2025.

Outre son implication historique au sein du réseau de maraudes « inter-actions de rue » ainsi que sa participation aux réunions « équipes mobiles » initiées par la MVS, le Samu social a rejoint en 2025 l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels. Cette implication traduit la volonté de partager les constats issus du terrain et de contribuer à une meilleure compréhension des effets de ces expulsions, souvent génératrices de ruptures, de déplacements répétés et d'une aggravation de la précarité des personnes concernées. Le Samu Social affirme ainsi sa volonté constante de se coordonner avec l'ensemble des acteurs du territoire et d'assumer, conformément au référentiel de mission national, sa fonction d'observation sociale.

Ces évolutions témoignent de la volonté du Samu social d'adapter ses pratiques aux besoins observés sur le terrain. Qu'il s'agisse de renforcer la réponse aux signalements, de développer de nouveaux outils d'aller-vers ou de contribuer à une meilleure compréhension des phénomènes de grande exclusion.

« De toutes façons moi j'ai une angoisse du lieu. On n'est jamais sûr. C'est de là que viennent mes problèmes gastriques je pense, ça aide pas. On s'installe à un endroit, puis les flics nous demandent de partir(..). Avant quand j'étais dynamique, j'y arrivais, mais maintenant c'est plus difficile. Se réhabituer au lieu. Trouver un endroit. »

« J'en ai marre de me faire expulser de tout. (..) On doit faire quoi ? La vérité où on part ?(...) il a qu'à faire quelque chose, nous trouver des logements, ou je sais pas moi ! »

1. Le Samu Social 69

1.1. L'équipe de jour

L'équipe est constituée de 10 travailleur·euse·s sociaux du 1^{er} janvier au 31 mars.

- 2 postes supplémentaires de travailleurs sociaux sont créés à partir du 1^{er} avril pour permettre l'extension des horaires de réponse aux signalements du 115 jusqu'à 22h.

1.2. L'assistante administrative et logistique

Poste indispensable au bon fonctionnement du service et du pôle de veille sociale, il permet une meilleure logistique du Samu Social et libère du temps à la cheffe de service, à la coordinatrice des équipes de nuit et à l'équipe, temps dédié aux personnes accompagnées. Quelques-unes des nombreuses missions de l'assistante :

- Gestion de la flotte des véhicules
- Gestion des stocks d'eau et de couvertures
- Gestion administrative du service
- Support administratif du collectif Inter actions de rue dont fait partie le Samu Social
- Archivage
- Diverses missions administratives et organisationnelles

1.3. L'équipe de nuit

L'équipe de nuit est composée de 9 personnes : 1 coordinatrice, 4 travailleur·euse·s sociaux et 4 infirmières, présents du 1^{er} au novembre 2025 au 31 mars 2026. L'équipe répond aux signalements du 115 de 17h à 1h30 du matin.

Un rapport d'activité dédié est disponible.

1.4. Les locaux

Durant l'année nous avons travaillé au déménagement du service dans de nouveaux locaux. Les locaux situés à la gare Part-Dieu devant être rendu à la métropole en janvier 2026.

- Le Samu social a déménagé en décembre 2025 dans des locaux rénovés à Perrache. Cette localisation répond parfaitement au besoin du service en termes de déplacement : à proximité de la gare, de l'autoroute et de la presqu'île.

Cela a été possible avec le soutien de la Ville de Lyon qui a accepté de banaliser 6 emplacements de parking à proximité des locaux, permettant le stationnement de notre flotte de véhicule.

1.4.1. Flotte de véhicules

Au 31 décembre 2025, la flotte de véhicules est composée de 3 Kangoo, 1 Sandero et 1 voiture 7 places.

Un projet de maraude en vélo triporteur est en cours de construction.

Un travail est mené avec la métropole pour permettre au Samu social de circuler sur les voies de bus. La piétonisation du centre ville complique les déplacements des professionnels qui passent parfois un temps très conséquent dans les embouteillages, au détriment des personnes à rencontrer.

1.4.2. Les couvertures

La gestion des couvertures représente un travail conséquent de logistique et de suivi pour l'assistante administrative et la cheffe de service.

Cette année la demande en couvertures a été supérieure à l'année 2025, dû à l'augmentation du nombre de personnes différentes rencontrées et à l'arrêt de la distribution de couvertures pour les squats et campements par le dispositif ICI de la Croix-Rouge depuis 2 ans.

La commande, le stockage et la manutention des couvertures est possible grâce aux bénévoles d'ALYNEA qui interviennent pour aller chercher, réceptionner et ranger les couvertures dans les 2 garages dédiés au sous-sol.

8322 interventions lors desquelles une couverture a été distribuée

Soit en totalité, environ 14 000 couvertures distribuées.

En ce sens, la subvention accordée par la DDETS pour leur achat, dans le cadre du Plan froid, est aujourd'hui indispensable à l'activité mais n'est plus suffisante. Cette année le Samu social a reçu une dotation exceptionnelle de la DDETS pour répondre aux besoins en augmentation.

Outre cette subvention, les sources d'approvisionnement sont les suivantes :

- Soutien de la Ville de Lyon : aide exceptionnelle du CCAS, répartie entre ALYNEA, la Croix-Rouge, Urgence Sociale Rue et Vestibus
- Soutien de la ville de Villeurbanne
- Dons de couvertures par Emmaüs Mornant
- Dons exceptionnels et vente de FNDSA
- Dons ponctuels de particulier
- Collecte de fond de Marie-Charlotte GUERIN
- Soutien d'APICIL
- Soutien LIP

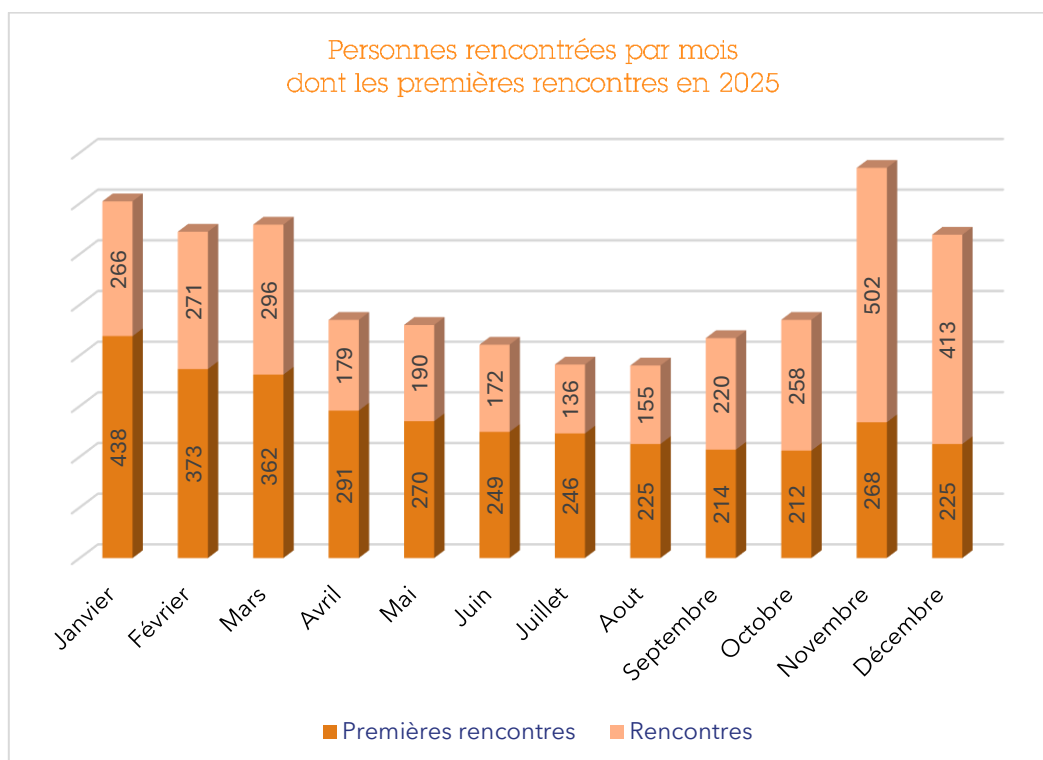
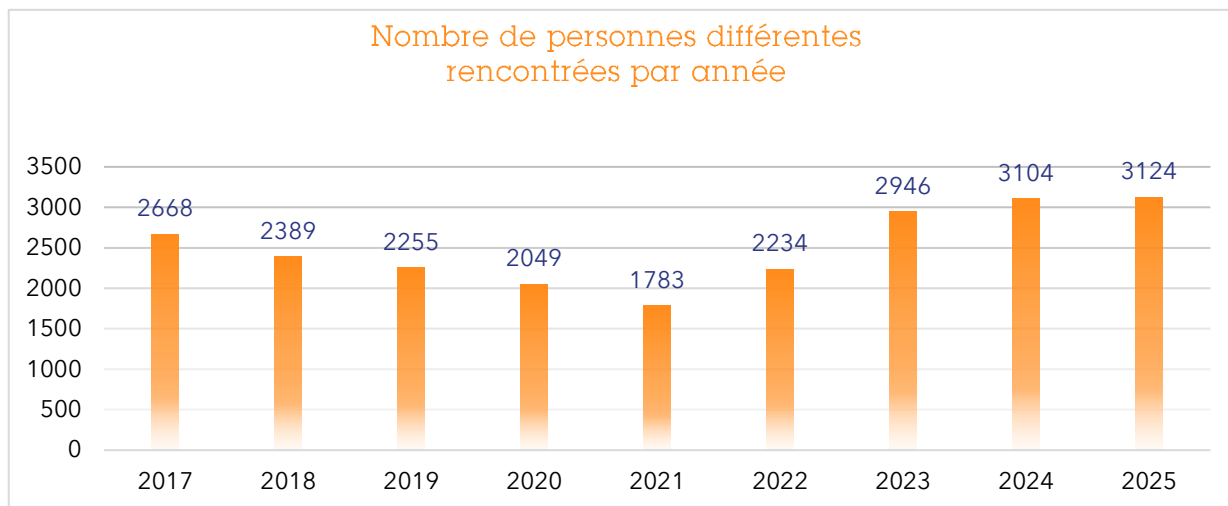
1.4.3. Eau

Le Samu Social distribue également de l'eau et des équipements de protection individuelle. Les fortes chaleurs estivales demandent une attention particulière vers les personnes les plus fragiles à la rue afin de s'assurer qu'elles aient accès à de l'eau dès qu'elles en ont besoin.

2. Le public

2.1. Le nombre de personnes rencontrées

En 2025, 3124 personnes différentes ont été rencontrées par le Samu Social dont 2155 nouvelles personnes, auxquelles s'ajoutent 1981 individus anonymes rencontrés¹.

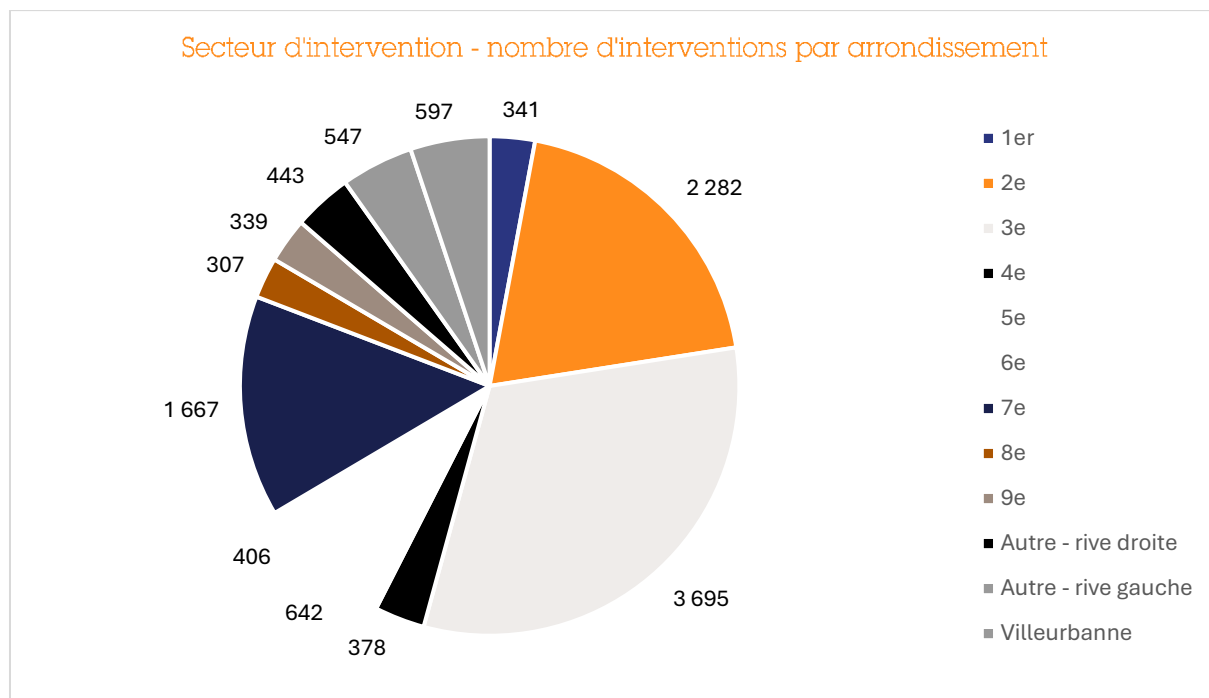


¹ Le décompte du « nombre de personnes différentes » est effectué grâce au logiciel sur lequel les interventions sont enregistrées, de manière nominative ou non. Conformément au RGPD, les personnes rencontrées sont informées du stockage de leurs données personnelles dans le logiciel (ainsi que des possibilités d'accès). Si elles s'y opposent ou que la situation ne permet pas de donner cette information, l'intervention est enregistrée auprès d'une personne dite « anonyme ». Le nombre de personnes différentes rencontrées correspond donc au nombre de personnes qui ont été informées de l'enregistrement de leurs données et qui ne s'y sont pas opposées. Le nombre « anonymes » est le nombre de personnes (différentes ou non) avec lesquelles les équipes ont été en contact mais dont le nom ne figure pas dans le logiciel.

Nous constatons une hausse significative des personnes rencontrées de novembre à mars, c'est-à-dire durant l'hiver et le renfort hivernal du Samu Social. Les nouvelles personnes rencontrées représentent 69% des personnes rencontrées en 2025.

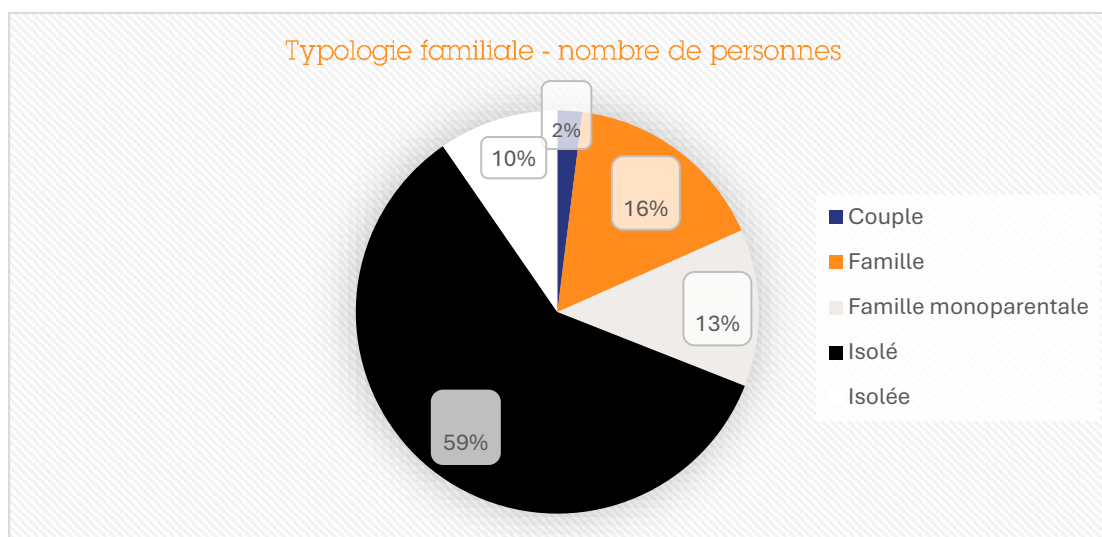
2.2. Les territoires

Nous relevons une stabilité des ancrages de rue, les arrondissements présentant le nombre d'interventions le plus conséquent demeurant les 2ème et 3ème (du fait des gares), ainsi que le 7ème (de par la présence du Centre Gabriel Rosset et de la halte de nuit). Il n'y a pas de variation significative sur les 5 dernières années.



2.3. Les caractéristiques du public

2.3.1. Composition familiale



Parmi ces personnes, 97,6% sont sans solution d’hébergement quel que soit leur composition familiale. Ces chiffres sont les témoins des difficultés d’accès au logement ou à l’hébergement quel que soit la situation familiale.

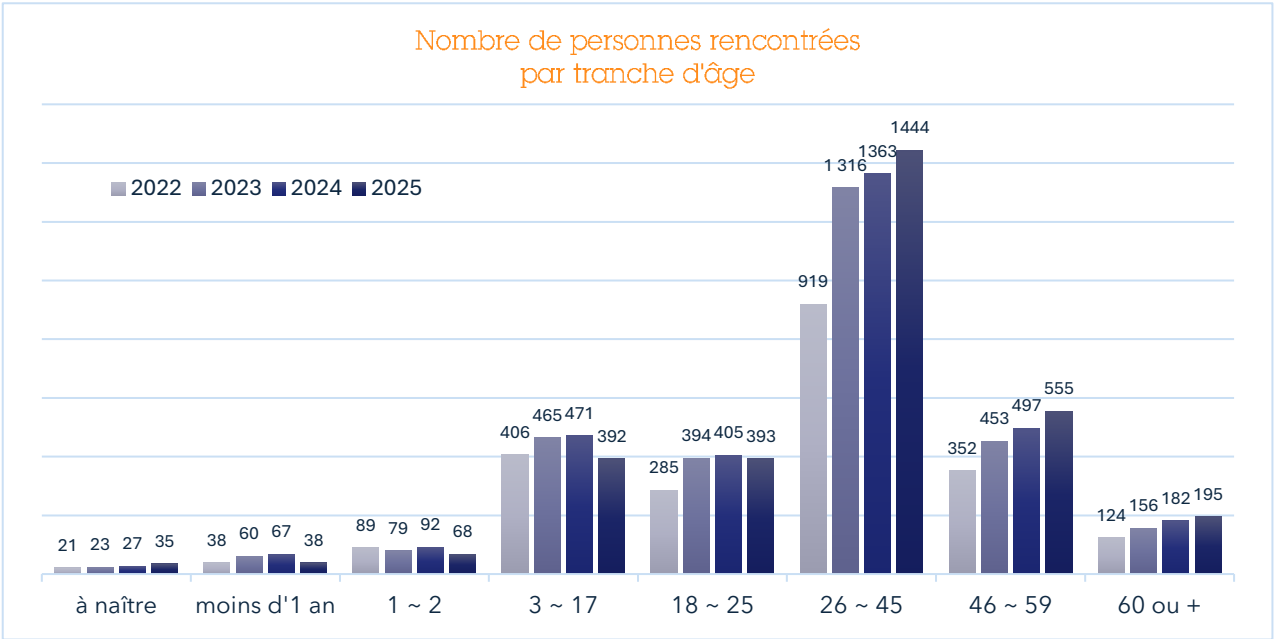
TYPOLOGIE FAMILIALE	Total des personnes rencontrées			Total des ménages rencontrés		
	2023	2024	2025	2022	2024	2025
Couple	88	56	62	44	30	32
Famille	774	682	511	196	173	125
Famille monoparentale	319	435	394	120	150	136
Isolé	1 482	1620	1855	1 482	1620	1855
Isolée	284	312	300	284	312	300
TOTAL	2946	3104	3122	2127	2284	2448

Nous pouvons relever, en 2025, une augmentation du nombre de ménages rencontrés, associée à une légère diminution du nombre de familles prises en charge. Cette évolution peut s’expliquer par la mise en place d’une nouvelle procédure d’accès au Chêne ou à l’hôtel pour les familles, ne nécessitant plus systématiquement l’intervention du Samu social.

Désormais, lorsqu’une famille est identifiée et connue de la MVS ainsi que des travailleurs sociaux du secteur, et qu’une orientation vers le dispositif du Chêne est validée, celle-ci peut s’y rendre en autonomie.

Auparavant, les familles étaient systématiquement acheminées par le Samu social, ce qui n’apportait pas de valeur ajoutée significative à la prise en charge.

2.3.2. Répartition par âge



Le nombre de femme enceinte rencontré augmente, ainsi que les tranches d'âge supérieur à 26 ans (dont les plus de 60 ans).

Ces données corroborent l'impression exprimée par l'équipe du Samu social de l'augmentation de personnes âgées rencontrées à la rue.

2.3.3. Les familles

En 2025, 905 personnes en composition familiale ont été rencontrées par le samu social ;

Un travail de partenariat est mené avec la Croix-Rouge et son équipe mobile socio-juridique. Une coordination est réalisée tout au long de l'année pour s'assurer que toutes les familles primo-arrivantes rencontrées par le Samu Social puissent être rencontrées par le pôle de veille sociale de la Croix-Rouge afin qu'elles bénéficient d'un accompagnement spécifique en droit des étrangers.

Pour les familles non-primo-arrivantes et dont l'équipe repère un besoin d'accompagnement, avec l'accord de la famille un lien est réalisé avec la maraude mixte et/ou l'association Classes et/ou médecins du monde et/ou la PASS en fonction des besoins identifiés

2.3.4. Les mineur·e·s

Le Samu social a rencontré 17 MNA (Mineurs Non Accompagnés) en 2025 et 487 enfants en composition familiale. En semaine, les MNA sont accompagnés au CMAE par les professionnels du Samu social. En dehors des heures d'ouvertures, les équipes ont été en difficulté cette année pour proposer une mise à l'abri aux jeunes en soirée et en week-end. Aucune mise à l'abri n'a pu être rendue effective via les services de police. Dans ces situations, un lien a été fait systématiquement avec la maraude jeunes et le CMAE afin de s'assurer d'une prise en charge pendant les horaires d'ouverture. Néanmoins, le fait de laisser un mineur à la rue reste un acte professionnel difficile pour les équipes et les cadres d'astreinte du Samu Social.

2.3.5. Les personnes âgées

195 personnes de plus de 60 ans dont 43 de plus de 70 ans ont été rencontrées par les équipes du samu social cette année.

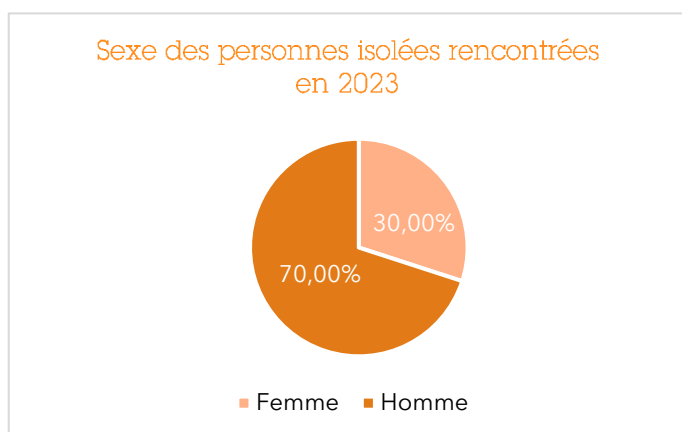
Ces situations sont problématiques du fait de la rudesse de la vie à la rue et de la difficulté d'accéder à un EHPAD depuis la rue. Afin de faciliter l'admission en EHPAD, un passage en CHRS est souvent nécessaire, nécessitant un temps d'attente conséquent pour cette étape préalable. Le Samu social travaille en étroite collaboration avec le dispositif Alliance pour améliorer l'accès aux structures médico-sociales des personnes en grande précarité.

2.3.6. Les jeunes majeur·e·s

Les jeunes de 18 à 25 ans rencontré·e·s par le Samu Social sont systématiquement orienté·e·s vers la Maraude jeunes lorsque l'intervenant social évalue une forme de non-recours aux droits et que le jeune a donné son accord. Un travail de collaboration est mené avec la Maraude jeunes de différentes façons :

- o Rencontre commune de partenaires (Habitat précaire, ALPIL, RSRH ...)
- o Maraude commune à la demande
- o Immersion partagée (étudiant, élu, partenaire...)
- o Sorties loisirs communes

2.3.7. Les femmes



Parmi les 551 femmes rencontrées (de plus de 18 ans), 312 sont isolées et 627 en composition familiale.

De nombreuses femmes rencontrées par les équipes témoignent des violences subies à la rue. La précarité et la vie à la rue renforce la vulnérabilité des femmes. Le manque de dispositif dédié pour les femmes à la rue (lits de repos, mise à l'abri en cas de violence, etc...) limite les professionnels dans les solutions à proposer dans le contexte de violence ou d'épuisement de la vie à la rue.

2.3.8. Les décès en 2025

L'année 2025 a été marquée par 14 décès de personnes connues du Samu Social, dont 3 personnes accompagnées en 2025 par le service. L'équipe s'est mobilisée pour prendre part et/ou organiser les cérémonies et accompagner les proches et amis lors des moments de recueillement.

Nous avons poursuivi nos échanges avec la mairie de Lyon afin de permettre l'organisation de rites funéraires dignes pour les personnes sans-abri. Cela comprend essentiellement la possibilité d'un temps de recueillement dans une salle dédiée pendant 15 minutes.

3. L'ACTIVITE DU SAMU SOCIAL

Le Samu social va à la rencontre des personnes à la rue de manière inconditionnelle. Les professionnels évaluent les situations afin de repérer les ménages en non-recours vis-à-vis des dispositifs.

L'activité des intervenants sociaux du Samu Social se découpe en 3 grands axes :

- Les signalements
- Le travail territorial
- L'accompagnement renforcé des personnes en non-recours.

Pour l'ensemble de ces 3 missions, en 2025, le Samu Social a réalisé 14609 interventions (10960 en 2023 et 9101 en 2021), réparties comme suit :

	Démarches dossiers	Maraudes	Rdv d'accompagnement	Signalements
Interventions 2025	1491 (10,2%)	7717 (52.8%)	387 (2.6%)	5014 (34.3%)
Interventions 2024	716 (5.8%)	6682 (54.1%)	376 (3%)	4586 (37.1%)
Total	14609 interventions en 2025 dont 3353 non trouvées			

Les contacts établis en maraude sont majoritaires puisque la survie à la rue entrave souvent la projection, rendant difficile un accompagnement social ponctué de rendez-vous.

Les intervenants sociaux passent un temps conséquent à rechercher des personnes, que ce soit dans le cadre de signalements ou de maraudes. La vie à la rue entraîne une errance qui complexifie la rencontre entre la personne et les intervenants sociaux. L'errance à la rue est liée à de multiples facteurs : changement de lieu de couche ou de lieu de manche, s'abriter des conditions climatiques (pluie, froid, soleil, chaleur), départs dans l'espoir de « trouver mieux ailleurs » ...

Les rencontres non abouties font intrinsèquement partie du travail au Samu Social. Il s'agit de se rendre sur un lieu signalé par des partenaires, d'y retourner à différents horaires jusqu'à pouvoir rencontrer la personne. Il s'agit aussi de « veiller » un lieu de couche connu pour rencontrer de nouvelles personnes installées, de maraude aléatoirement avec l'objectif de retrouver une personne connue sur un territoire, mais non rencontrée depuis longtemps. Le travail de veille et de recherche, fondé sur le souci de l'autre, du non-abandon, est une composante essentielle du travail.

3.1. Signalement 115

Réponse aux signalements du 115 : tous les jours de l'année, 7 jours sur 7, de 9h à 19h, deux professionnel·le·s de l'équipe de jour sont mandaté·e·s pour répondre aux signalements du 115 de manière inconditionnelle (faire une première évaluation, apporter des couvertures et de l'eau, orienter vers les dispositifs) sur l'ensemble du département du Rhône. Cette mission est partagée par l'ensemble de l'équipe, à tour de rôle.

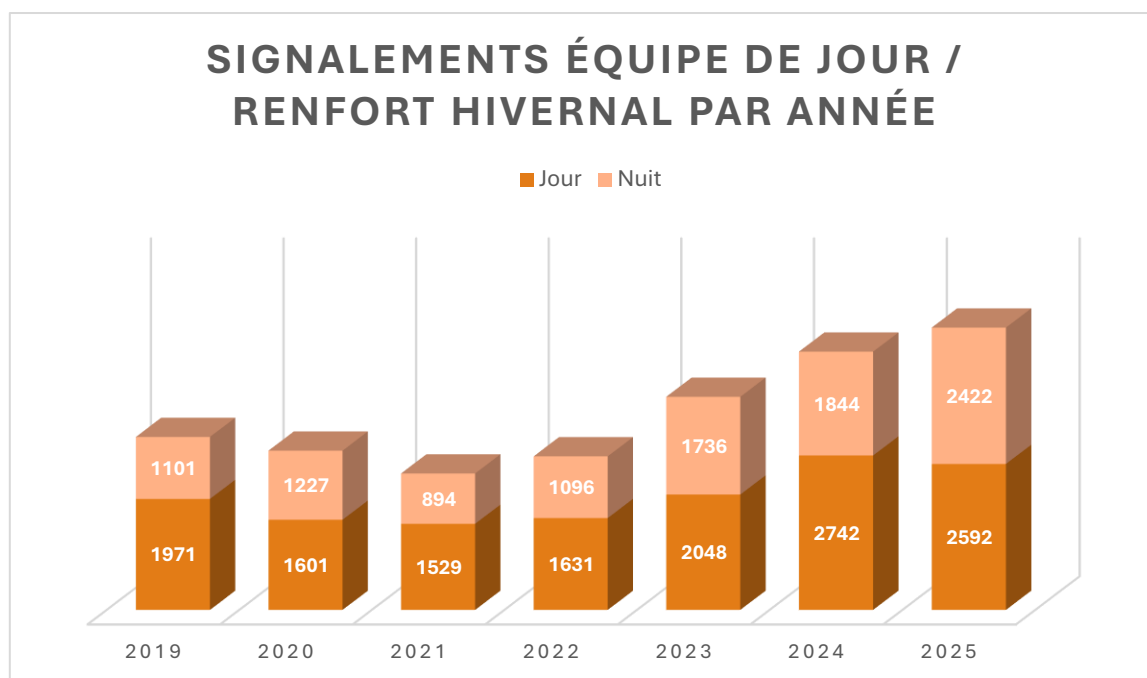
Depuis le 1^{er} avril 2025, les horaires de réponse aux signalements du 115 sont élargis jusqu'à 22h .

Pendant la période hivernale, des équipes de soirée viennent compléter l'équipe de jour : de 18h à 1h30 du matin de novembre à mars. Leur mission principale est la réponse aux signalements du 115

En 2025, l'équipe a répondu à 5014 signalements.

La réponse aux signalements est en nette augmentation + 84 % par rapport à 2022. Cette hausse est fidèle au ressenti des équipes de jour et de nuit. Les professionnels témoignent de journées et soirées plus chargées sur l'activité à la réponse au 115.

Les signalements sont majoritairement issus du 115. Les autres signalements proviennent des multiples partenaires avec lesquels travaillent le Samu social (Ville de Lyon, Mairie, CCAS, hôpitaux, SNCF, bailleurs, riverains...). Le maillage partenarial est important pour pouvoir aller à la rencontre de personnes sur l'espace public, supposées sans logement, en non recours avec les services de droit commun.



3.2. L'approche territoriale

Le travail de territoire

- L'équipe de jour est répartie, en journée, sur deux rives (en fonction du Rhône) : depuis Avril 2025, 6 professionnel-le-s sur la rive droite et 6 autres sur la rive gauche.
- L'équipe de nuit est également répartie en 2 rives. Dans l'organisation de la période hivernale, des temps de maraudes sont prévus et les équipes de nuit quadrillent le territoire, à l'aide d'une liste de personnes à veiller, établie par l'équipe de jour et mise à jour au fur et à mesure des rencontres.

Le travail territorial est organisé institutionnellement de manière à garantir une couverture des espaces la plus équitable possible. En ce sens, chaque rive est subdivisée en 10 secteurs, confiés chacun à deux professionnel-le-s en charge d'y effectuer des maraudes régulières ainsi que d'y assurer des liens avec les acteurs clefs (institutions, accueils de jour, commerces, vigiles d'hôpitaux, bibliothèques, médiateurs, prévention spécialisée...). Ce travail vise à avoir une connaissance de l'ensemble des sans-abri présents sur un espace et être interpellé lorsqu'un partenaire du territoire repère une personne nouvellement arrivée. Grâce à cette connaissance territoriale, le Samu Social est sollicité lorsque des ménages viennent à « décrocher » des dispositifs dans lesquels ils sont inscrits ou ont leurs habitudes (hébergement, accueil de jour...). Le service a alors une fonction d'interface allant du transport à la médiation, en passant par l'entretien triangulé voire la proposition, si nécessaire, d'un accompagnement plus renforcé sur la longueur.

Origines multiples des signalements reçus par le Samu Social 69 (liste non exhaustive)



3.3. Les gares

Le Samu Social a signé depuis plusieurs années une convention avec SNCF Gares et Connexions. Cette convention a pour objectif de permettre aux travailleurs sociaux d'intervenir en gare de Perrache et gare de la Part-Dieu et également dans les autres gares du département au besoin. En période hivernale, les maraudes en gare sont organisées en soirée de façon régulière à raison de 4 par semaine à la Part-Dieu et de 2 par semaine à Perrache.

En journée, tout au long de l'année, c'est un lieu où des maraudes sont organisées à minima une fois par semaine.

Le travail de maraude réalisé en gare par le Samu Social a toute son importance dans les missions du service. Les gares sont des lieux où les personnes sont en mouvement et où de nombreuses rencontres peuvent avoir lieu.

C'est ce qu'illustre au paragraphe 2.2 le graphique représentant le nombre d'interventions par arrondissement. La présence des gares entraîne une augmentation de l'activité dans les arrondissements concernés.

3.4. Alerter

Le Samu Social remplit également une fonction d'alerte quant aux situations de vulnérabilité repérées. Ces alertes peuvent prendre plusieurs formes :

- Les familles rencontrées sont systématiquement signalées à la MVS ou à l'OFII

- Les personnes en fauteuil roulant, les femmes victimes de violence et les personnes âgées de + de 70 ans sont systématiquement signalées à la MVS ou à l'OFII
- Certaines situations de vulnérabilité extrême sont signalées après échange en réunion d'équipe
- Certaines situations de santé peuvent être signalées à l'ARS
- Des situations peuvent être signalées au procureur de la république pour une demande de mise sous protection
- D'autres situations peuvent amener à la rédaction d'une IPAV (Information préoccupante pour adulte vulnérable)

3.5. L'accompagnement renforcé des personnes en non-recours

La mise en place d'un travail d'accompagnement renforcé est actée, en réunion d'équipe, lorsque, après plusieurs rencontres, les professionnel-le-s évaluent que le non-recours tient moins à la non-connaissance des dispositifs (vis-à-vis de laquelle un travail d'orientation, voire de mise en lien suffit) qu'à la non-demande ou non-réception². Ce travail est alors élaboré et proposé par deux « référents » (membres de l'équipe) qui ont la responsabilité d'aller rencontrer régulièrement la personne concernée, faire émerger des demandes et travailler à y répondre par le biais d'un travail d'accompagnement réfléchi et construit comme interface avec les dispositifs. Ce travail d'accompagnement renforcé prend fin lorsque la personne concernée parvient, par elle-même, à se connecter aux dispositifs qui lui sont destinés.

3.5.1. La « référence »

Comment fonctionne la mise en place d'une nouvelle référence ou d'une fin d'accompagnement ?

L'accompagnement doit permettre d'établir un lien avec la personne et de le maintenir, autant que faire se peut, afin d'être un repère fiable. Il importe de pouvoir accompagner les « aller-retours » dans le cheminement des personnes accompagnées. L'accompagnement vise à la connexion des ménages concernés avec les dispositifs de droit commun. L'accompagnement est individualisé dans le sens où chaque personne est différente et chaque situation est singulière.

L'accompagnement est limité dans le temps, même si dans les faits, les itinéraires de vie des personnes concernées peuvent parfois mener le service à accompagner des personnes pendant plusieurs années. Si aucune durée de prise en charge ne peut être posée à priori, l'accompagnement prend fin lorsque le service évalue que la personne porte le souci d'elle-même, mobilise ses ressources et se trouve en capacité de se connecter avec les services qui lui sont destinés. La personne relève alors d'une veille.

Chaque nouvelle personne rencontrée est évoquée en réunion de rive. Au regard des premiers constats, l'autonomie de la personne est appréciée quant à son accès à l'hébergement, aux droits sociaux, à l'hygiène, à la santé, aux besoins primaires. Cette première appréciation peut donner lieu à une évaluation plus poussée lors de laquelle on va observer la manière dont la personne se saisit des orientations proposées et appréhender les ressources dont elle dispose. Suite à cette évaluation, il est décidé en réunion d'équipe si la situation de la personne doit donner lieu à un travail dit « d'accompagnement » (car ne se connectant pas aux dispositifs de manière autonome) ou si le ménage sera « veillé » pour prévenir le décrochage des dispositifs.

Lorsqu'un accompagnement s'amorce, deux référents sont nommés. Une synthèse a lieu pour établir un « document de prise en charge » qui fixe les axes de travail. Des synthèses (avec les deux référents et un intervenant social de l'autre rive visent à valider (ou non) sur un temps déterminé la poursuite de la prise en charge ainsi que des axes d'accompagnements.

² En référence à la typologie du non-recours d'ODENORE

3.5.2. Les personnes accompagnées

En 2025, 170 personnes ont bénéficié d'un accompagnement de la part du Samu Social.

29 personnes accompagnées sont des femmes

La durée des accompagnements au 31 décembre 2025 variait de 16 ans à moins d'une année.

Parmi les 170 personnes accompagnées, 114 d'entre elles sont toujours accompagnées fin 2025. Pour les 56 autres, une fin de prise en charge a été actée.

MOTIFS DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT	Décès	A quitté la région / disparition	Relais accueil de jour	Relais structure de soins	Accès à l'hébergement / logement	Incarcération
2021	3	24	1	2	35	4
2022	2	8	3	0	20	0
2024	7	23	5	1	21	1
2025	3	31	1	2	19	0

Cette année, 8 fins de prise en charge correspondent à une entrée en hébergement via une place fléchées Samu Social. Les fins d'accompagnement liées à l'accès à l'hébergement ou au logement restent en diminution depuis 2 ans : 39 en 2021, 21 en 2025. Cette donnée témoigne à nouveau de la crise du logement dans le Rhône, entraînant un allongement des durées moyennes d'accès à l'hébergement.

Les places fléchées « Samu Social », au nombre de 30, existent dans différentes structures du territoire. Elles permettent de proposer à une personne en non-recours, accompagnée par le Samu Social, une place en hébergement. Cette année un travail de conventionnement a été réalisé avec les structures concernées et la DDETS afin de structurer cet outil d'accompagnement social.

Le Samu social réalise un accompagnement renforcé auprès des personnes en non-recours.

Néanmoins de nombreuses autres personnes sont rencontrées très régulièrement et sont également soutenue par l'équipe. En 2025, 649 personnes ont été rencontrés plus de 12 fois par an par l'équipe soit 20% de l'ensemble des personnes rencontrées.

3.6. Accompagnement et accès aux soins

3.6.1. La PASS mobile

Des maraudes hebdomadaires sont réalisées avec l'équipe de la PASS mobile Saint-Joseph Saint-Luc. Cette étroite collaboration permet d'« aller-vers » les personnes en non-recours aux soins et d'amorcer un travail de lien. Il s'agit de permettre la rencontre avec une équipe du soin, infirmier ou médecin, directement auprès de la personne. Il s'agit d'aller-vers pour amener vers, au rythme de la personne. Il s'agit de « naviguer » entre rendez-vous non honorés, rendez-vous non-programmé,

demande latente et demande urgente. Une démarche complexe permettant in fine à chaque personne d'accéder à un droit fondamental : la santé.

En 2025, 104 personnes ont été rencontrées par la PASS, représentant 181 rencontres.

3.6.2. La santé mentale : collaboration avec Interface SDF

Le partenariat avec Interface se construit sur 3 axes : la maraude institutionnelle hebdomadaire qui a pour objectif d'aller à la rencontre de nouvelles personnes, les maraudes qui s'inscrivent dans l'accompagnement des personnes référencées et les réunions cliniques mensuelles, temps de réflexion des deux équipes sur des situations complexes.

En 2025, Interface SDF a rencontré 355 personnes différentes avec le Samu Social, représentant 1173 rencontres.

3.7. Représenter, sensibiliser, former et témoigner

3.7.1. Samu Social et partenariat

- Le Samu Social est inscrit dans un réseau dense de partenaires. Les professionnel-le-s et la cheffe de service participent à plusieurs instances locales et nationales.
- Le Samu Social est membre des commissions d'attribution d'Un chez soi d'abord (2 professionnel-le-s sont présents aux commissions) et de Zone Libre.
- Nous participons à la commission urgence et à la commission isolées de la MVS.
- Nous sommes également présents au sein du COTECH pour la rédaction du rapport sur le sans-abrisme piloté par la MVS.
- Nous participons à la coordination des maraudes animée par la MVS.
- Nous sommes membres du RSRH (Réseau Social Rue Hôpital) au sein duquel nous participons à des groupes de travail et à des réunions thématiques. Nous sollicitons également régulièrement le RSRH sur des situations complexes.
- Nous participons aux GTN (groupes de travail nationaux) organisés par la FNSS.
- Nous coordonnons avec la Croix-Rouge, le collectif Interactions de rue permettant la mise à jour de la fiche de maraude alimentaire, la mise en lien des maraudes alimentaires bénévoles et la proposition de temps de sensibilisation pour les bénévoles.

Ces instances nous permettent d'être informées des actualités du territoire, des décisions institutionnelles, de se coordonner avec les autres équipes présentes sur le territoire et de partager notre connaissance du terrain.

Perspectives 2026

Plusieurs chantiers engagés en 2025 se poursuivront en 2026.

- Une réflexion est notamment menée sur la place de la réduction des risques au sein du Samu social, afin de mieux prendre en compte les besoins des personnes accompagnées.
- Le renouvellement d'une partie de l'équipe et l'accompagnement des professionnels dans leurs évolutions constituent également un enjeu majeur, pour consolider les pratiques et favoriser la transmission des savoir-faire.
- La création d'un poste de coordination, en appui au renfort hivernal et à l'équipe de jour, doit permettre de renforcer la continuité et la cohérence de l'activité.
- Le projet de livre photographique mené avec le photographe Bertrand Gaudillière, fruit de plusieurs mois de travail, devrait aboutir à l'automne 2026 et viendra témoigner des réalités rencontrées par les personnes accompagnées et les équipes qui les soutiennent.

Merci à nos financeurs et mécènes :

